



Violence volontaire

Par matkerdu

bonjour

il y a 2 semaines de cela j'ai donné un coup de poing un homme qui a eu le nez fracturé de plus j'étais sous l'emprise de l'alcool 1.17mg/l d'air expiré.

je suis donc convoqué pour violence volontaire ayant entraîné une ITT supérieur a 8 jours.

Ayant reconnu les faits on me propose une convocation en CRPC ou bien une convocation en justice a l'audience correctionnel.

N'étant pas coutumié du fait,de plus je suis marié avec des enfants, propriétaire,en bref bien intégré socialement,avec aucun antécédent judiciaire, Je voudrais savoir quel risque pénal j'encourrais ainsi que le risque financier qui pourrais m'etre infligé?

pouvez-vous m'orienter aussi s'il vous plait sur qu'elle convocation je doit choisir ainsi que les honoraires approximatifs d'un avocat pour une tel affaire?

D'avance merci.